



Plan Climat Air Energie Territorial 2021-2027

Rapport de prise en compte des avis et remarques



Communauté de communes Vie et Boulogne

Z.A. La Gendronnière – 24, rue des Landes – 85170 LE POIRE-SUR-VIE
accueil@vieetboulogne.fr - 02 51 31 60 09 – www.vie-et-boulogne.fr

Introduction

Suite à l'arrêt de projet du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Vie et Boulogne en conseil communautaire du 18 janvier 2021, et conformément aux articles R 122-21 et R.229-54 du Code de l'environnement, le projet et son évaluation environnementale stratégique ont été transmis pour avis :

- à la Région pays de la Loire le 22 février 2021
- au Préfet de Région le : 22 février 2021
- à la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale le 29 janvier 2021

Ils ont ensuite été soumis à une consultation publique, organisée du 1^{er} au 31 mai 2021.

Ce rapport retrace les différents avis émis par les instances consultées, et lors de la consultation publique, et la manière dont ils ont été pris en compte dans une nouvelle version du plan d'action du PCAET, en annexe de ce rapport.

Légende :

E : explication sur la remarque dans le plan d'action existant

I : intégration de la remarque dans le plan d'action

R : Report de l'intégration de la remarque au bilan à mi-parcours

Table des matières

I.	Avis de la Région des Pays de la Loire (du 23 mars 2021)	3
II.	Avis du Préfet de Région (du 28 avril 2021)	4
III.	Avis de l'autorité environnementale	7
IV.	Remarques récoltées lors de la consultation publique	7
	a) Remarque des acteurs concertés.....	7
	b) Remarques du grand public	9

I. Avis de la Région des Pays de la Loire (du 23 mars 2021)

	Remarques	Prise en compte
1	Votre stratégie s'inscrit dans la trajectoire de notre feuille de route transition énergétique, et présente un objectif de production d'énergies renouvelables en cohérence avec le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) qui sera adopté définitivement à la fin de l'année 2021.	N'appelle pas de réponse
2	L'amplification de la rénovation énergétique et de la production d'énergies renouvelables sont des enjeux prioritaires et essentiels pour notre territoire que vous intégrez dans votre projet de PCAET	N'appelle pas de réponse
3	En termes de rénovation énergétique, le Programme régional pour l'efficacité énergétique (PREE), qui vise à définir les modalités de l'action public en matière d'orientation et d'accompagnement des propriétaires privés, des bailleurs et des occupants pour la réalisation des travaux de rénovation énergétique de leurs logements ou locaux privés à usage tertiaire est en cours d'élaboration.	I : Remarque intégrée dans la fiche action 2.1.1 : <u>Mettre en place un guichet unique Habitat – Tertiaire</u> (mention du PREE)
4	Pour accompagner les acteurs et accélérer la rénovation énergétique, la Région a constitué une boîte à outils qui comporte notamment : <ul style="list-style-type: none"> Un dispositif d'aide pour les EPCI pour déployer leurs plateformes territoriales de rénovation énergétique (PTRE) 	I : Remarque intégrée dans la fiche action 2.1.1 : <u>Mettre en place un guichet unique Habitat – Tertiaire</u> (mention du dispositif régional)
5	<ul style="list-style-type: none"> L'Animation et la coordination par la Région du programme financier de l'Etat : Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique (SARE) 	I : Remarque intégrée dans la fiche action 2.1.1 : <u>Mettre en place un guichet unique Habitat – Tertiaire</u> (mention du SARE)
6	<ul style="list-style-type: none"> L'offre de service de la Société d'Economie Mixte (SEM) Croissance verte pour les PTRE Croissance Verte sur la rénovation énergétique des logements. 	I : Remarque intégrée dans la fiche action 2.1.1 : <u>Mettre en place un guichet unique Habitat – Tertiaire</u> (mention de la SEM croissance verte) et 2.3.3 : <u>Faciliter le développement du solaire</u>
7	En parallèle, l'implication des entreprises est primordiale pour réduire les consommations d'énergie du secteur tertiaire et le développement des démarches d'écologie industrielle et territoriale : dimension bien intégrée dans le PCAET	I : Remarque intégrée dans la fiche action 1.1.1 : <u>Développer une animation à destination des entreprises du territoire dans une démarche d'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT)</u> ajout de la Région comme partenaire
8	Les déplacements quotidiens sont un enjeu important à l'échelle régionale comme pour votre territoire : La Région adoptera prochainement sa stratégie de mobilité visant notamment à renforcer l'articulation entre les modes routiers et ferroviaires... et souhaite développer les motorisations alternatives	E : La Région fait bien partie des partenaires identifiés pour la fiche action 1.2.4 : <u>Articuler la politique de déplacements avec la Région Pays de la Loire et les territoires voisins dans le sens d'une interconnexion multimodale</u>
9	La réduction de l'impact de l'agriculture, premier émetteur de GES au niveau régional et au niveau de votre territoire est un enjeu important qui doit	E : cela fait partie des objectifs des actions de l'action cadre 3.1 - <u>Favoriser une agriculture et une alimentation bas carbone</u>

	Remarques	Prise en compte
	passer par une évolution des pratiques du monde agricole. La Région agit en ce sens, notamment avec la démarche « Ferme laitière bas carbone » et le soutien à la filière biologique.	I : Remarque intégrée dans la fiche action 3.1.5 : <u>Vers un marché local du carbone</u> : démarche « ferme laitière bas carbone » mentionnée dans les partenariats
10	La séquestration de CO2 par les espaces agricoles est à développer	E : Cela fait partie des objectifs des fiches actions <ul style="list-style-type: none"> • 3.1.1 : <u>Développer la mobilisation des agriculteurs afin de favoriser l'évolution des systèmes agricoles vers plus d'autonomie et de résilience</u> • 3.1.5 : <u>Vers un marché local du carbone : développer la solidarité entre les entreprises du territoire et les agriculteurs par le soutien financier des démarches bas carbone dans l'agriculture</u> • Et 3.1.6 : <u>Favoriser la transmission d'exploitations et l'installation de jeunes agriculteurs vers une agriculture bas carbone,</u> notamment
11	De plus, le développement des filières bois locales est un enjeu important pour la Région à des fins énergétiques et le développement des éco-matériaux	E : Cela fait partie des objectifs de la fiche action 3.2.1 : <u>Filière bois d'oeuvre et bois énergie,</u> notamment
12	Enfin, l'adaptation au changement climatique est une priorité régionale ; inscrite dans une feuille de route régionale pour la transition écologique adoptée en 2018. En octobre 2020, un Groupe Interdisciplinaire d'Experts sur le Changement climatique (GIEC) des Pays de la Loire a été mis en place.	N'appelle pas de réponse
13	La limitation de l'artificialisation des espaces, la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau sont des enjeux majeurs pour assurer la résilience de notre région face aux impacts du changement climatique.	I : Remarque intégrée dans les fiches action : ajout de la Région comme partenaire des fiches : <ul style="list-style-type: none"> - 3.3.2 : <u>Créer des zones de respiration et conforter les trames vertes et bleues dans les espaces urbanisés : "Nature en Ville"</u> - 3.4.2 : <u>Protéger les cours d'eau, et les zones humides</u>

II. Avis du Préfet de Région (du 28 avril 2021)

	Remarque	Prise en compte
1.	Ce projet ambitieux comporte l'ensemble des attendus réglementaires : un diagnostic, une stratégie, des objectifs, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation	N'appelle pas de réponse
2.	Sur la base d'un diagnostic, vous soulignez des enjeux spécifiques aux territoires ruraux, à savoir l'importance du secteur agricole, de la mobilité et du résidentiel. Vous relevez également le poids particulier du centre de stockage de Grand'Landes dans le bilan des émissions de gaz à effet de serre du territoire	N'appelle pas de réponse

	Remarque	Prise en compte
3.	Votre projet traduit un engagement significatif dans une stratégie de transition énergétique. Je salue la qualité de la concertation engagée avec l'ensemble des parties prenantes du territoire, notamment avec le secteur agricole et le conseil e développement. Je souligne votre ambition de devenir territoire à énergie positives par une production importante d'énergie renouvelables. Je note également vos engagements en faveur du covoiturage, le développement d'un guichet unique pour la rénovation énergétique des logements, et votre objectif de devenir un territoire « zéro déchet »	N'appelle pas de réponse
4.	Vous définissez des objectifs à l'horizon 2050, de réduction des émissions de gaz à effet de serre à un niveau dit de « facteur quatre », tout en prenant en compte le secteur agricole pour lequel les leviers d'actions sont plus limités. Compte-tenu des évolutions récentes des objectifs nationaux, vous veillerez, pour l'évaluation à 3 ans, à renforcer la prise en compte de la séquestration du carbone pour tendre vers la « neutralité carbone »	R : La prise en compte du facteur quatre et de la neutralité carbone sera réalisée à l'occasion du bilan à mi-parcours
5.	Je vous encourage à approfondir les leviers ci-dessous, issus de la stratégie nationale bas carbone (SNBC), qui devraient vous permettre d'améliorer les objectifs que vous avez établis pour 2050	R : la modification des objectifs de la stratégie sera réalisée à l'occasion du bilan à mi-parcours
6.	Dans l'ensemble, les actions proposées par le PCAET répondent aux orientations du SCoT en vigueur et aux enjeux d'urbanisme du territoire. Les trois exercices Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), PCAET et PLUiH (Plan Local d'Urbanisme intercommunal et de l'Habitat), ont été élaborés en parallèle, facilitant leur intégration opérationnelle.	N'appelle pas de réponse
7.	L'action 3.3.1 a pour objectif de développer et former le service intercommunal d'urbanisme afin de mieux prendre en compte les enjeux climat-air-énergie à l'échelle opérationnelle. Les enjeux liés à la préservation des sols naturels et agricoles et l'objectif de zéro artificialisation nette pourraient y être intégrés plus explicitement.	I : Remarque intégrée dans la fiche action 3.3.1 <u>Développer le service urbanisme intercommunal vers de l'ingénierie conseil à disposition des communes (...)</u>
8.	Pour augmenter le potentiel de production d'énergie renouvelable et de stockage du carbone, vous pourriez renforcer le développement et la mobilisation de la biomasse, en particulier à partir de haies qui sont peu valorisées dans votre projet.	E : Notre stratégie a pris en compte l'hypothèse d'une diminution forte des besoins en chauffage du fait de l'augmentation des températures et de la rénovation énergétique. Ces hypothèses pourront être revisitées à l'occasion du bilan à mi-parcours
9.	Le développement des prairies et la création de haies bocagères concourent à augmenter les puits de carbone.	I : Remarque intégrée dans la fiche action 3.1.1 <u>Développer la mobilisation des agriculteurs afin de favoriser l'évolution des systèmes agricoles vers plus d'autonomie et de résilience:</u> <ul style="list-style-type: none"> - Mention des systèmes herbagers dans les objectifs - mention des prairies comme exemples d'outils d'autonomie, - lien avec la fiche action 3.1.5 "Vers un marché local du carbone" et 3.2.1 "Filière bois"

	Remarque	Prise en compte
		<p>d'œuvre et bois énergie... », qui mentionne déjà la sensibilisation, la formation, le développement de programmes de plantation...</p> <p>- ajout de « vers une charte de l'arbre » dans le titre de l'action cadre 3.2 : « Inciter au développement et à la gestion durable des forêts et haies auprès de l'ensemble des acteurs de la macro-filière bois : vers une charte de l'arbre »</p>
10.	La mobilisation du potentiel de l'aérothermie (pompes à chaleur) mériterait d'être approfondie à partir des hypothèses nationales.	E : Notre stratégie a pris en compte l'hypothèse d'une diminution forte des besoins en chauffage du fait de l'augmentation des températures et de la rénovation énergétique. Ces hypothèses pourront être revisitées pour prendre en compte le scénario national à l'occasion du bilan à mi-parcours
11.	Sur la mobilité, le scénario national anticipe une transition plus rapide vers la mobilité décarbonée, électrique, ou au gaz renouvelable. Le SyDEV saura vous accompagner pour optimiser la stratégie et les actions à renforcer sur votre territoire	E : les motorisations alternatives sont peu présentes dans le plan d'action de notre PCAET. Une amélioration pourra être apportée sur ce volet à l'occasion du bilan à mi-parcours (intégration du scénario national)
12.	Sur la qualité de l'air, vous pourriez mieux valoriser vos actions à partir des leviers identifiés dans votre diagnostic et en particulier encourager le remplacement des foyers ouverts et rappeler l'interdiction du brûlage à l'air libre.	I : Remarque intégrée dans la fiche action 3.5.1 » : <i>Ajout dans le titre : "<u>Suivre et sensibiliser sur la qualité de l'air extérieur</u>" :</i> et ajout dans l'étape: 4) Communiquer sur l'interdiction du brûlage des déchets verts et informer sur les solutions alternatives, <i>communiquer sur l'importance de la performance des foyers des appareils de chauffage au bois</i>
13.	Par ailleurs, vous avez évalué la vulnérabilité de votre territoire au changement climatique et l'agriculture apparaît comme un secteur particulièrement exposé. Aussi, je vous encourage à améliorer sa prise en compte dans les politiques de l'eau en renforçant la priorité donnée à l'action 3.4.1 de votre programme. De même, la poursuite de la concertation engagée avec les acteurs permettra à chacun de prendre la mesure des transformations à mettre en œuvre, tout particulièrement en période prolongée de canicule ou de sécheresse estivale.	I : Remarque intégrée dans la fiche action 3.4.1 : <u>Optimiser et réduire les besoins en eau, adapter les systèmes de production agricole afin de prendre en compte le changement climatique</u> : passage de la fiche action en priorité 1
14.	Enfin, la concertation, qui a su générer une mobilisation remarquable des acteurs du territoire et l'implication des	E : la concertation se poursuit dans la mise en œuvre des actions du

	Remarque	Prise en compte
	services de la collectivité, devra être maintenue, voire développée, grâce au dispositif de suivi et d'évaluation arrêté. Il vous positionnera en coordonnateur de la transition énergétique sur votre territoire.	Plan Climat, comme dans l'élaboration du schéma directeur des modes actifs, du document cadre pour le développement éolien, ou le développement d'une offre d'animation à destination des scolaires... Par ailleurs, un temps de mobilisation est prévu dès l'automne avec le temps fort de lancement
15.	Ces initiatives constituent un levier essentiel pour dépasser les objectifs que vous vous êtes fixés à travers l'association de l'ensemble de vos partenaires. Conformément aux dispositions prévues par le code de l'environnement, le PCAET devra faire l'objet d'un rapport d'évaluation mis à la disposition du public après trois ans d'application.	E : il est bien prévu de produire un rapport d'évaluation après les trois premières années de mise en œuvre
16.	La stratégie et le plan d'action portés par le PCAET revêtent un caractère particulièrement important dans le contexte actuel. Sa mise en œuvre peut-être la clé de voûte pour un territoire sobre, solidaire, et résilient, axant résolument la relance économique vers la transition énergétique	N'appelle pas de réponse

III. Avis de l'autorité environnementale

L'autorité environnementale n'ayant pas transmis d'avis dans les trois mois qui ont suivi sa saisine, son avis est réputé favorable de manière tacite, conformément au décret n°2012-616 du 2 mai 2012 art 1^{er} en vigueur le 1^{er} janvier 2013, article R.122-21 Code de l'environnement.

IV. Remarques récoltées lors de la consultation publique

Conformément à l'article L123-19 du Code de l'environnement **une consultation publique a été organisée du 1^{er} au 31 mai 2021**. Ouverte par l'arrêté 2021_AR72, elle s'est déroulée :

- En ligne : l'ensemble des documents du PCAET étaient disponibles sur le site de la communauté de communes, ainsi qu'un site rendant plus accessible leur contenu, et il était possible de donner son avis grâce à un formulaire en ligne
- En physique : les documents du PCAET ont été mis à disposition du public en version papier à la communauté de communes, ainsi qu'un registre. Celui-ci n'a reçu aucune remarque

Conformément à la loi du 12 juillet 2010, article L.123-9 du Code de l'environnement, et à l'article L 123-19 du code de l'environnement, Elle a fait l'objet d'une publicité, dans les 15 jours qui ont précédé son commencement :

- **Avis d'enquête publique diffusé** sur le site Internet de la communauté de communes, sur les portes de la communauté de communes, et relayée aux communes
- Avis d'enquête publique diffusé via la presse locale
- Diffusion aux partenaires identifiés dans le plan d'action du PCAET

a) Remarque des acteurs concertés

Plusieurs acteurs ont émis des remarques, en réponse à cette consultation publique:

Acteur - Remarques	Prise en compte
Chambre des Métiers et Artisans(CMA) : Qu'il s'agisse d'accompagnement individuel des entreprises, d'animation collective, de	

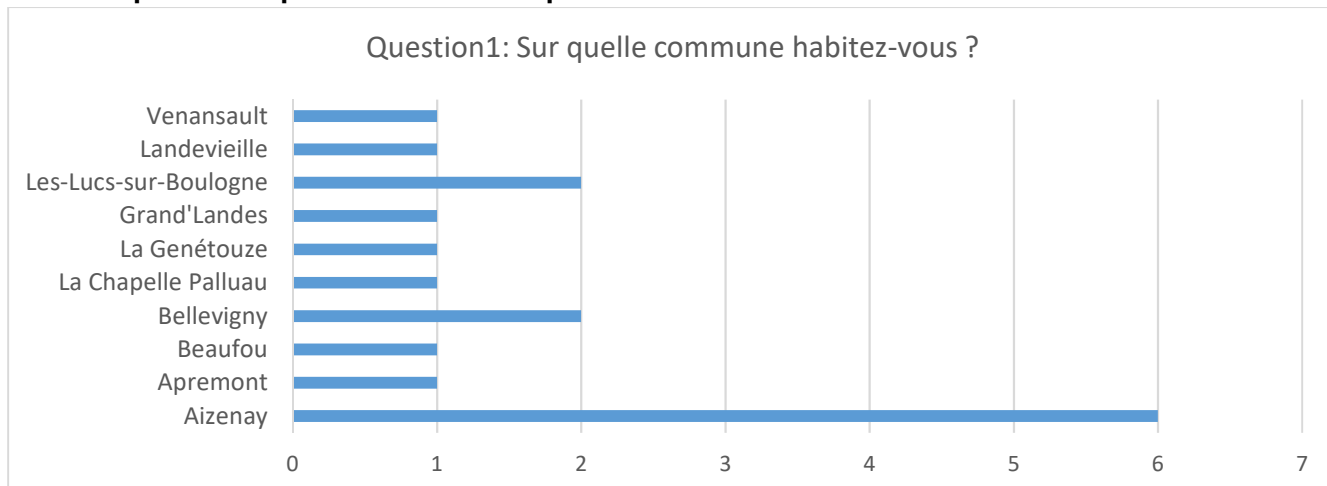
Acteur - Remarques	Prise en compte
<p>sensibilisation et/ou d'information, la CMA peut intervenir sur plusieurs axes du PCAET, notamment au travers de la mise en place de 4 programmes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des entreprises dans une démarche d'Ecologie Industrielle Territorialisée - Dispositif éco-défis des commerçants et artisans, - Diagnostics transition écologique, - Programme répar'acteurs... 	<p>E : La CMA est bien citée dans la fiche action 1.1.1 <u>Développer une animation à destination des entreprises du territoire dans une démarche d'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT)</u></p> <p>I : La (CMA) et le dispositif Eco-défi ont été ajoutés dans les partenaires des fiche action 3.1.4 <u>Améliorer les modes de commercialisation et de distribution des produits locaux et responsables</u> , 1.5.1 <u>Sensibiliser "en continu" les populations aux questions environnementales et à l'adaptation au changement climatique</u> et 1.5.4 <u>Mettre en valeur les initiatives locales de développement durable dans le milieu économique</u></p> <p>I : Le dispositif diagnostics de transition écologique a été ajouté dans les partenaires de la fiche action 1.5.4 <u>Mettre en valeur les initiatives locales de développement durable dans le milieu économique</u></p> <p>I : La CMA et le programme « Répar'acteurs » a été ajouté dans les fiches action 2.4.2 <u>Animer dans la durée une démarche de prévention des déchets sur l'ensemble du territoire</u>, et 2.4.4 : <u>Renforcer les flux de matière orientés vers une recyclerie et créer un Repair Café</u></p>
<p>Conseil départemental : Action 3.4.2 « Protéger les cours d'eau, et les zones humides » : Point 6 « Repenser les aménagements urbains (limiter l'imperméabilisation des sols) » →Ajouter « et améliorer les connaissances par la réalisation de schémas directeurs des eaux pluviales »</p>	<p>I : Remarque intégrée à la fiche action 3.4.2 <u>Protéger les cours d'eau, et les zones humides</u></p>
<p>Syndicat mixte du Pays Yon et Vie : Demande à être inscrit comme partenaire des actions: 1.1.2 : « Éco-concevoir les ZAE et mettre en place de nouveaux services aux entreprises 1.2.1 : « Élaborer un plan de mobilité simplifié et étudier la prise de compétence mobilité et la mise en place de nouveaux services mobilité » 1.3.1 : « Élaborer un Schéma Directeur Modes Actifs (Vélo et Piéton) » 2.3.1 : « Élaborer et adopter un document cadre pour le développement des projets EnR, réaliser un état des lieux de la prospection foncière et définir les sites souhaités » 3.3.3 : « Maîtriser la consommation d'espace à travers le PLUiH »</p>	<p>I : le Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie a été ajouté aux fiches actions en questions</p>
<p>Zero Waste Vendée : Nous aurions souhaité faire profiter de notre expertise dans notre domaine de compétence dans le domaine de la réduction des déchets (formation,</p>	<p>L'association Zero Waste Vendée a été intégrée dans les partenaires de la fiche action 2.4.2 : <u>Animer dans la durée une démarche de prévention des déchets sur l'ensemble du territoire</u>. Elle est par</p>

Acteur - Remarques	Prise en compte
atelier, communication etc) -Fondatrice de zéro waste vendée	ailleurs bien identifiée comme association pouvant apporter son expertise en matière de sensibilisation à la réduction des déchets.

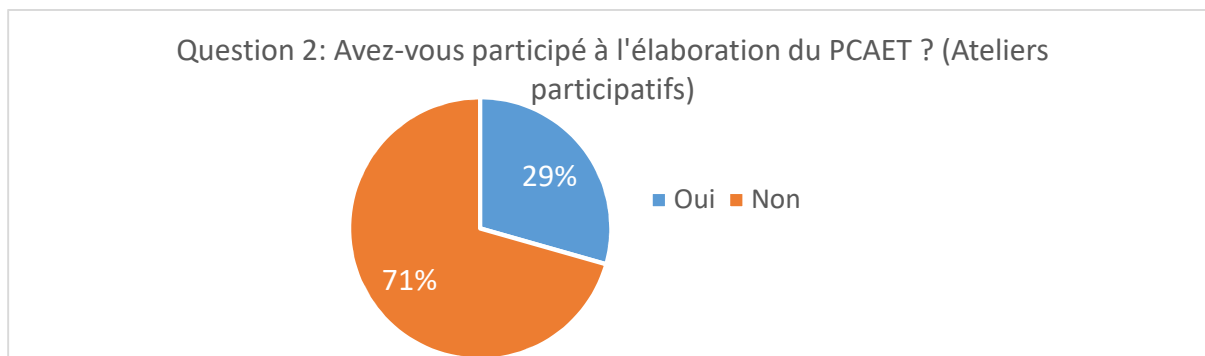
b) Remarques du grand public

Les remarques du grand public ont été collectées à l'aide d'un rapide questionnaire en ligne, qui comportait huit questions, dont certaines à choix multiple, et d'autres ouvertes. **17 réponses** ont été reçues.

➤ Réponses aux questions à choix multiple

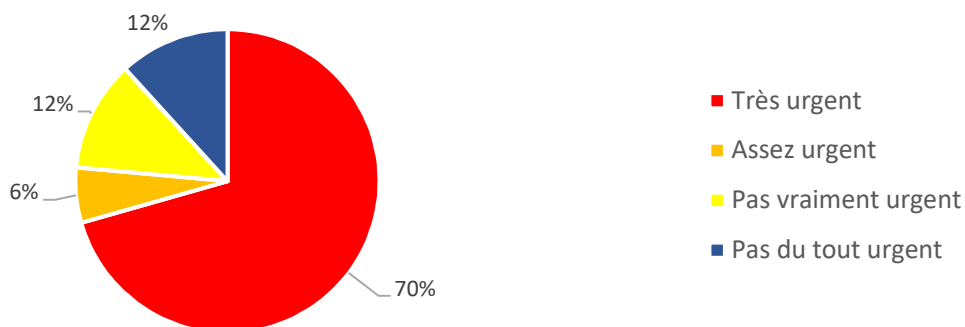


Huit communes du territoire sont représentées parmi les réponses reçues (Aizenay, Apremont, Beaufou, Belleville-sur-Vie, la Chapelle Palluau, La Génétouze, Grand'Landes, Les Lucs sur Boulogne). La commune la plus représentée est celle d'Aizenay (6 réponses sur 17). 2 communes extérieures au territoire sont représentées : Landevieille et Venansault.



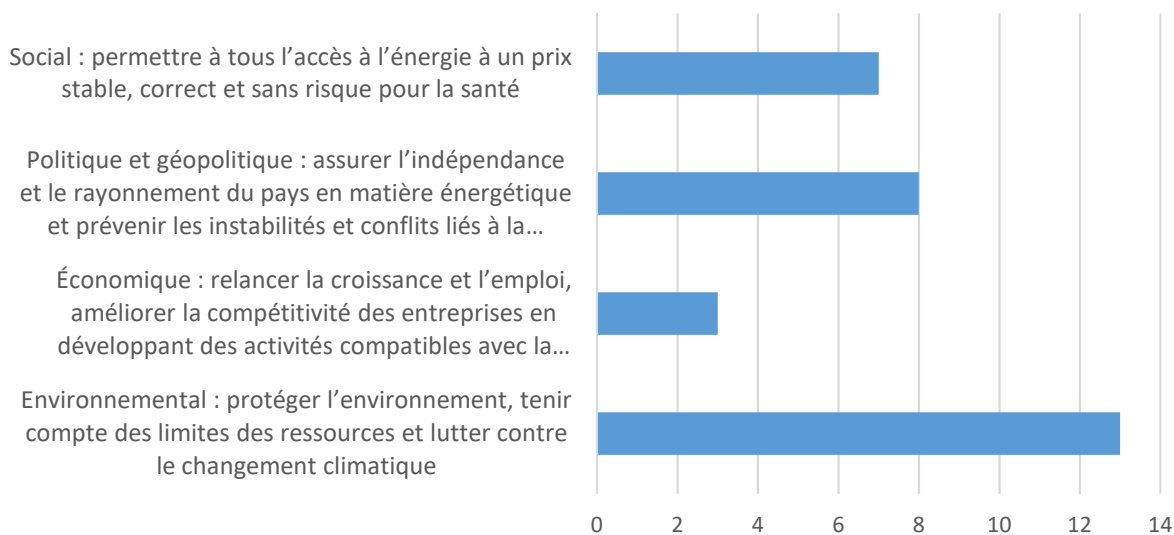
Plus de deux tiers des répondants n'ont pas participé aux temps de concertation organisés pour l'élaboration du PCAET.

Question 3: Selon vous, le fait de mener une politique locale de transition énergétique est-il ... ?



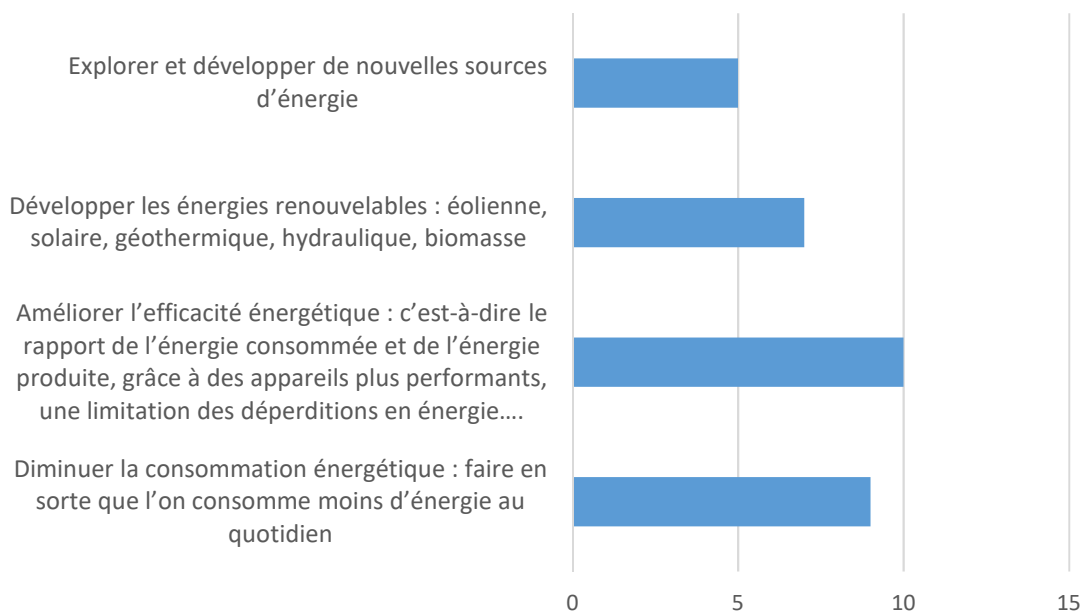
La majorité des répondants (70%) estime qu'il est très urgent de mener une politique locale de transition énergétique.

Question 4: Pour vous, l'enjeu de la transition écologique est-il avant tout (2 réponses possibles) ... ?



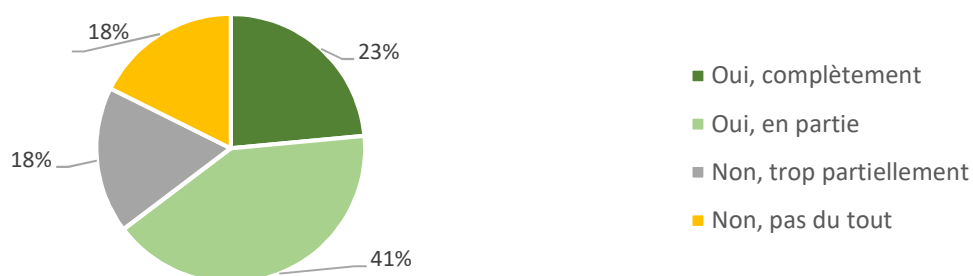
La majorité des répondants estime que l'enjeu de la transition écologique est avant tout environnemental. Près de la moitié des répondants estiment que cet enjeu est également avant tout politique et géopolitique, et social. Une faible proportion de répondants estime que cet enjeu est avant tout économique.

Question 5: Pour vous, pour réussir la transition énergétique faut-il avant tout (2 réponses possibles)... ?



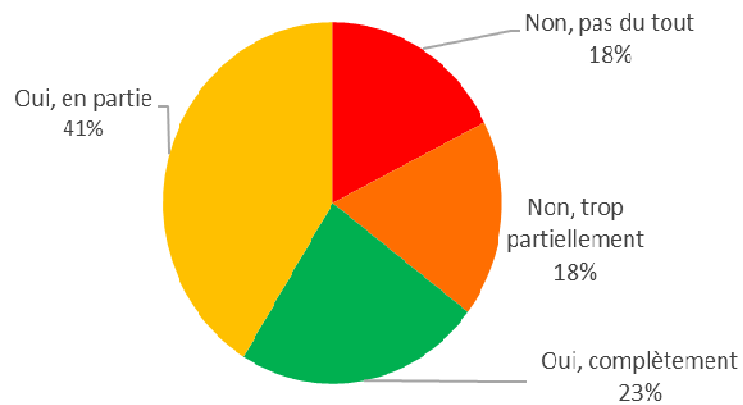
Les réponses à cette question sont plus équilibrées : la majorité des répondants estiment que pour réussir la transition énergétique, il faut avant tout améliorer l'efficacité énergétique et diminuer la consommation d'énergie. Une part importante de répondant (plus de 40%) estime qu'il faut également développer les énergies renouvelables. Enfin, environ un tiers des répondant estime qu'il faut avant tout développer de nouvelles sources d'énergie.

Question 6: Le diagnostic et la stratégie du PCAET vous semblent-ils adaptés aux enjeux majeurs du territoire en termes de transition écologique ?



Le diagnostic et la stratégie du PCAET semblent adaptés aux enjeux majeurs du territoire en termes de transition écologique pour près de deux tiers des participants (dont 23% complètement et 41% en partie). Pour 18% ils ne sont pris en compte que trop partiellement, et pour 18 autres%, il ne le sont pas du tout.

Question 7: Selon vous, le programme d'actions du PCAET répond-il aux enjeux majeurs du territoire en termes de transition écologique ?



Le plan d'action du PCAET semble répondre aux enjeux majeurs du territoire en termes de transition écologique pour près de deux tiers des participants (dont 23% complètement et 41% en partie). Pour 18% ils ne sont pris en compte que trop partiellement, et pour 18 autres%, ils ne le sont pas du tout (ce qui correspond exactement à la même répartition que pour la question précédente).

➤ **Réponses aux questions à choix multiple**

Question 6 bis : Selon vous, le diagnostic et la stratégie du PCAET vous semblent-ils adaptés aux enjeux majeurs du territoire en termes de transition écologique : vous pouvez justifier votre réponse

N°	Remarques	Prise en compte
1	Oui, complètement : C'est un bon début et une prise de conscience pour tous	N'appelle pas de réponse
2	Oui, en partie : La partie réduction des déchets est très sommaire, il me semble pourtant être un axe important, réduction du plastique etc....	<p>E : L'action cadre 2-4 porte dans son titre un objectif très ambitieux pour le territoire « tendre vers un territoire zéro déchet ».</p> <p>E : Elle est déclinée dans le plan d'action en 4 fiches action complémentaires les unes des autres, dont deux classées en priorité 1.</p>
3	Non, pas du tout : Beaucoup trop de sujets divers et de dispersion coûteuse	<p>E : Les sujets abordés dans le diagnostic et dans la stratégie sont réglementaires. La réduction des émissions de gaz à effet de serre aux niveaux définis par la loi (et conformes aux accords internationaux) impose d'agir dans de nombreux domaines, comme le montre le diagnostic.</p> <p>E : La délibération d'arrêt de projet du PCAET précise le budget alloué au PCAET, de 500 000€ nouveaux par an (déduction faite des subventions à recevoir), soit 3 millions d'€ sur 6 ans, ou 10 millions d'€ si on prend en compte les dépenses déjà prévues qui concourent à mettre en œuvre le plan d'action.</p> <p>E : Ce montant peut être comparé au surcoût lié à l'augmentation des coûts de l'énergie si la consommation d'énergie suit son évolution tendancielle et que l'autonomie énergétique du territoire n'augmente pas, comparativement à un scénario où la consommation d'énergie diminue et la production d'énergie renouvelable augmente. Ce surcoût est estimé à 20 millions d'euros annuels en 2027 (cf. partie 4 de la stratégie du PCAET).</p>
4	<p>Non, trop partiellement :</p> <p>Il est important de re-territorialiser notre alimentation et d'établir un équilibre de l'offre alimentaire. En effet, la très forte dominante élevage est également fortement émettrice de CO2. Et l'offre en fruits et légumes sur le territoire est très faible : seulement 4 % ! La question de l'autonomie alimentaire n'est pas assez centrale à mon avis.</p> <p>Le développement des exploitations en agriculture biologique devrait également être prioritaire. Avec 7 %, notre territoire est en retard sur ce qui se fait au niveau départemental (10,9 %) et régional (11,4 %)</p>	<p>E : La stratégie du PCAET prévoit de renforcer les liens entre producteurs et consommateurs et de développer les circuits courts (action cadre « favoriser une agriculture et une alimentation bas carbone »). Les fiches actions de cette action cadre prévoient de s'appuyer sur un projet alimentaire territorial qui pourra étudier la question de l'autonomie alimentaire du territoire.</p> <p>E : La stratégie du PCAET ne mentionne pas l'agriculture biologique, mais dans le plan d'action, la fiche action 3.1.1 prévoit de développer la mobilisation des agriculteurs afin de favoriser l'évolution des systèmes agricoles vers plus d'autonomie et de résilience, et notamment de sensibilisation, mobiliser et proposer des</p>

N°	Remarques	Prise en compte
		diagnostics de conversion à l'agriculture biologique. Elle est classée en priorité 1.
5	Oui, en partie. La stratégie est pertinente mais comment l'adapter toujours plus au territoire? Les enjeux présentés ne sont peut-être pas assez contextualisés à la fois sur le volet paysager (positionnement entre littoral et haut bocage, entre 2 ^{ème} couronne de l'rsy agglomération et aire influence nantissement) ms aussi géopolitique	E : La stratégie a été élaborée en concertation avec les acteurs du territoire ce qui a permis de l'adapter au territoire. E : Cet aspect pourra être amélioré à l'occasion du bilan à mi-parcours, ou du renouvellement du PCAET.
6	Non, trop partiellement. Un manque total d'ambitions. Des acteurs du plan bridés par les lobbies politiques et économiques en place.	E : Le niveau d'ambition du PCAET est en correspondance avec le niveau d'ambition au niveau national, comme l'a confirmé l'Évaluation Environnementale Stratégique et l'avis émis par Monsieur le Préfet de Région. E : L'avis des acteurs du territoire a été pris en compte dans une recherche d'intérêt général.
7	Non, trop partiellement. Comme la plupart des participants j'ai été très déçu par la non prise en compte des propositions des participants lors des ateliers.	E : Les propositions émises lors des ateliers ont été prises en compte au mieux. Toutes n'ont pas pu être prises en compte. E : Peu de participants ont fait ce retour à la communauté de communes.
8	Non, pas du tout. Le PCAET est un outil politique aussi efficace que l'outil déjà mis en place pour lutter contre les effets du handicap. Il ne sera jamais vraiment mis en place ou de manière si décalée et si retardée que ne pourra pas être efficace.	E : La mise en œuvre du PCAET a commencé avant même son adoption (schéma directeur des modes actifs, étude sur l'éolien...) E : La communauté de communes a alloué un budget à la mise en œuvre du PCAET qui devrait permettre sa bonne mise en place. (cf. réponse à la remarque 3)
9	Oui, en partie. mettre en œuvre rapidement le PCAET et pas le commencer dans 3 ans	E : Cf. réponse ci-dessus.

Question 7 bis : Selon vous, le programme d'actions du PCAET répond-il aux enjeux majeurs du territoire en termes de transition écologique ? : vous pouvez justifier votre réponse

N°	Remarques	Prise en compte
10	Oui, complètement. Il faut commencer et ensuite affiner	N'appelle pas de réponse
11	Oui, en partie. Implication des grandes surfaces sur le territoire, le développement de la consigne	I : ajout des commerces dans la liste des partenaires de la fiche action 2.4.2 : <u>Animer dans la durée une démarche de prévention des déchets sur l'ensemble du territoire</u>

N°	Remarques	Prise en compte
12	<p>Non, pas du tout.</p> <p>Trop d'actions dispersées; trop cher; les impôts vont encore augmenter pour payer des consultants et permanents inutiles</p>	<p>E : l'atteinte des objectifs fixés dans la stratégie, qui sont en cohérence avec les objectifs nationaux, nécessite d'agir dans des domaines très variés, comme l'a montré le diagnostic.</p> <p>Sur le budget, cf. réponse à la remarque 3 de la question 6 bis.</p>
13	<p>Oui ambitieux et finalement commun à de nombreux territoires.</p> <p>Concernant la part du vélo dans les déplacements il faut absolument suspendre les réaménagements de bourg tt que le schéma des déplacements n'est pas approuvé. Le bourg de Belleville vient d'être refait sans penser au vélo... alors que les sentiers interquartiers foisonnent.</p>	<p>E : le Schéma Directeur des Modes Actifs devrait être adopté au conseil communautaire de septembre 2021</p>
14	<p>Il manque une action sur la trame verte et bleue à mon sens.</p>	<p>E : La prise en compte des trames vertes et bleues est mentionnée dans plusieurs fiches actions (2.3.1 2.3.2, 2.3.4, 2.3.7, qui concernent le développement des énergies renouvelables, 3.2.1 sur filière bois, 3.3.1 et 3.3.2 sur l'urbanisme et l'aménagement).</p> <p>E : La création d'une fiche action spécifique sur les trames vertes et bleues pourra être examinée à l'occasion du bilan à mi-parcours</p>
15	<p>Non, pas du tout.</p> <p>Pour changer l'énergie utile au chauffage de son habitation, rien de plus facile ces derniers temps moyennant un avancement des frais d'installation. Une participation de l'état sous forme de prime et de crédits d'impôts est en place.</p> <p>À mon avis, il y a urgence à développer des modes de transports doux.</p> <p>Combien de vraies piste cyclables (et non des pistes pour VTT) ont-elles été créés ces dernières années dans les quartiers de vie (hors pistes développées lors de la construction de nouveau lotissements sans aucune cohérence entre elles) ? Combien en seront créés grâce au PACET?</p>	<p>E : L'action 2.1.1 prévoit l'amélioration continue de la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique de l'Habitat, en place depuis janvier 2020, pour accompagner les porteurs de projets et pouvoir mobiliser les subventions pour des projets de rénovation énergétique de qualité.</p> <p>E : La réalisation du schéma directeur des modes actifs, et sa mise en œuvre (actions 1.3.1 et 1.3.2 du plan d'action du PCAET), ont été classés en priorité 1.</p> <p>E : Il vise à développer l'usage des modes actifs (marche et vélo) pour les déplacements du quotidien, à travers différentes actions, dont les aménagements.</p> <p>E : Un suivi de ces actions est prévu (un indicateur qui sera suivi est le linéaire de voies créées.</p>
16	<p>Oui, en partie.</p> <p>Mettre en œuvre rapidement le PCAET et pas Le commencer dans 3 ans</p>	<p>E : La mise en œuvre du PCAET a commencé avant même son adoption (schéma directeur des modes actifs, étude sur l'éolien...).</p> <p>E : La communauté de communes a alloué un budget à la mise en œuvre du PCAET qui devrait permettre sa bonne mise en place. (cf. réponse à la remarque 3)</p>

Question 8 : Avez-vous des suggestions à faire sur le plan d'action du Plan Climat ?

N°	Remarques	Prise en compte
17	Réduire les autorisations de constructions de maison en lotissements, à la place, autoriser des projets de "maisons autonomes"	<p>E : Le PLUi-H a réduit de 50% la consommation d'espace notamment pour les zones dédiées à l'habitat. Les constructions économes en énergie sont encouragées dans le règlement du PLUi-H et l'OAP thématique dédiée à l'Habitat.</p> <p>E : La nouvelle réglementation environnementale qui doit entrer en vigueur au 1^{er} juillet 2021 pour les constructions de maisons individuelles contraindra les porteurs de projets à concevoir leur maison en prenant en compte non seulement une haute performance thermique et la production d'énergie renouvelable, mais également l'impact sur l'environnement global de la construction par une démarche d'analyse de cycle de vie</p>
18	Nous aurions souhaité faire profiter de notre expertise dans notre domaine de compétence dans le domaine de la réduction des déchets (formation, atelier, communication etc) - Fondatrice de zéro waste vendée	<p>E : l'association Zero Waste est déjà identifiée comme partenaire de l'action 2.4.2 : <u>Animer dans la durée une démarche de prévention des déchets sur l'ensemble du territoire.</u></p> <p>E : Elle est bien identifiée par les services comme association ressource pour animer la démarche de prévention des déchets sur le territoire.</p>
19	Non à l'éolien et non au solaire. Ce sont des énergies coûteuses qui abiment les paysages. Sans intérêt dans un pays qui a du nucléaire. Enfin beaucoup d'escrocs dans le domaine.	La stratégie du PCAET de Vie et Boulogne est de tendre vers l'autonomie énergétique de son territoire dans un objectif de limitation de l'impact de son activité sur l'environnement et d'amélioration de sa capacité de résilience.
20	Les pistes cyclables pour les touristes ont été bien développées. Il serait intéressant que les locaux puissent également bénéficier de pistes cyclables ou couloirs vélo en agglomération. Pour rappel, la loi Laure (loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie) oblige les municipalités "en cas de réalisations ou rénovations des voies urbaines, à mettre au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements sous forme de pistes, marquages au sol ou couloirs indépendants".	<p>E : Le schéma directeur des modes actifs, objet des fiches actions 1.3.1 et 1.3.2, vise à développer l'usage des modes actifs (marche et vélo) pour les déplacements du quotidien.</p> <p>I : Cette précision a été apporté dans les objectifs de la fiche action 1.3.1 (déjà précisé dans le titre de la fiche action 1.3.2)</p>
21	<p>(...) Conformément aux orientations du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), il semblerait indispensable que le PCAET intègre une plus grande vigilance au maintien et au développement des services publics sur son territoire :</p> <p>- Les Bureaux de la Poste dans chaque commune (notamment au Poiré Sur Vie et à Belleville Sur Vie)</p>	<p>E : Ces orientations sont bien prises en compte dans le PLUiH, entré en vigueur en mars 2021, notamment dans le Projet d'Aménagement de Développement Durable (cf. 2.1 : le centre-bourg et le pôle communal comme unité urbaine pour garantir une ruralité vivante)</p> <p>I : Ajout d'une étape 6 à la fiche action 3.3.3 <u>Maîtriser la consommation d'espace à travers le PLUiH.</u></p>

N°	Remarques	Prise en compte
	<p>- L'Agence postale de la Maison des Services au Public à Palluau dont les horaires d'ouverture ont été ramenés (par la Communauté de Communes) de 27 à 21 heures au 1er avril 2019</p> <p>- Le trésor public au Poiré Sur Vie</p> <p>- La brigade de gendarmerie à Palluau</p> <p>- Le service public d'éducation : 4 communes de la CCVB n'ont pas de locaux pour accueillir une école publique : Maché, Beaufou, Saint Paul Mont Penit, La Chapelle Palluau. (Ceci est pourtant une compétence communale donc communautaire). L'implantation au Poiré Sur Vie du nouveau collège public nécessaire dans la couronne yonnaise.</p> <p>Un volet Habitat ambitieux dans le PLUiH nécessite que les habitants et les futurs habitants trouvent à proximité les services (notamment publics).</p> <p>Sinon ceux-ci sont contraints à de nombreux déplacements qui vont à l'encontre du volet MOBILITES et DÉVELOPPEMENT DURABLE du PCAET, du PLUiH et du SCOT.</p>	<p>« Faire le lien avec le développement des services en proximité des zones d'habitat pour limiter les besoins en déplacement »</p> <p>E : Il a été vérifié que les orientations du PCAET ne s'éloignaient pas des orientations fondamentales et grands objectifs du SCoT dans l'Evaluation Environnementale Stratégique du PCAET de Vie et Boulogne</p> <p>E : Vie et Boulogne et les 15 communes sont attentives à conforter la présence de services publics de proximité et de qualité (petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, services administratifs), axe validé dans le cadre du projet social de territoire approuvé par le conseil communautaire du 21 juin.</p> <p>L'agence postale de Palluau a bien diminué à 21h par semaine pour développer l'accompagnement administratif et numérique des usagers, demande croissante sur le territoire.</p> <p>La trésorerie du Poiré va fermer au 1er septembre 2021, mais des permanences seront organisées 3 jours par semaine à Palluau et au Poiré par un agent des finances publiques pour répondre aux demandes des usagers.</p>
22	<p>Mobilité : Mettre le PCAET en compatibilité avec le SCOT qui prescrit :</p> <p>- D'aménager une zone de ferro-pôle sur la commune de Bellevigny sur la ligne ferroviaire La Roche Sur Yon/Nantes.</p> <p>- Page 52 : de ne pas obérer (par des projets d'aménagement et de constructions), la possibilité de réouverture de la liaison ferroviaire La Roche/Yon - St Gilles et/ou Challans par La Génétouze et Aizenay</p> <p>- De ne pas obérer la possibilité d'ouvertures ou de réouvertures de gares ou d'arrêt : Le Beignon Basset au Poiré Sur Vie, St Denis/les Lucs, La Génétouze, Aizenay</p> <p>Je demande que le PCAET soit mis en compatibilité avec le SCOT en matière de mobilités ferroviaires, d'autant plus que le développement du ferroviaire en milieu rural est un objectif gouvernemental apparu récemment dans le plan de relance consécutif à la crise sanitaire.</p>	<p>E : Ces éléments sont partiellement pris en compte dans la fiche action « 1.2.4 : <u>Articuler la politique de déplacements avec la Région Pays de la Loire et les territoires voisins dans le sens d'une interconnexion multimodale</u> »</p> <p>E : La création d'une fiche action spécifique au transport ferroviaire pourra être étudiée à l'occasion du bilan à mi-parcours, en lien avec la prise de compétence Autorité Organisatrice des Mobilité par la communauté de communes au 1^{er} juillet 2021, et de la définition des Contrats Opérationnels de Mobilité à venir.</p> <p>E : Il a été vérifié que les orientations du PCAET ne s'éloignaient pas des orientations fondamentales et grands objectifs du SCoT.dans l'Evaluation Environnementale Stratégique du PCAET de Vie et Boulogne</p>
23	<p>Proposition d'implantation d'une ferme maraichère municipale (ou communautaire) dans chaque commune de la Communauté de Communes afin de répondre à l'autosuffisance alimentaire légumière (et fruitière à terme) de la restauration collective de chaque commune</p>	<p>E : La fiche action 3.1.3 <u>Développer les produits locaux et responsables en restauration collective</u> prévoit de s'appuyer sur une démarche de projet alimentaire territorial pour faire le lien entre offre locale et demande des restaurations collectives, et d'identifier les outils</p>

N°	Remarques	Prise en compte
	(cantine ou restaurant scolaire de l'école publique, ou cuisine centrale, restauration des structures de petite enfance municipales et/ou de l'EHPAD municipal). La Communauté de Communes intervenant pour l'aide à la maîtrise et à l'acquisition du foncier agricole nécessaire.	adaptés à mettre en place. Dans ce cadre, l'opportunité de la proposition d'une ferme maraîchère par commune pourra être étudiée. En particulier, la démarche de Projet Alimentaire Territorial comprend un diagnostic qui permettra d'évaluer l'équilibre entre l'offre et la demande, notamment en fruits et légumes.
24	Proposition au Département d'implantation d'une ferme maraîchère à proximité de chaque collège public (Belleville Sur Vie, Aizenay et à terme le Poiré Sur Vie) afin de répondre à l'autosuffisance alimentaire légumière (et fruitière à terme) de la restauration collective de chaque établissement. La Communauté de Communes pouvant intervenir pour l'aide à la recherche du foncier agricole nécessaire.	E : Même réponse que pour la remarque précédente. Dans une démarche de PAT, l'ensemble des parties prenantes sont associées au sein d'un comité de pilotage.
25	Proposition à la Région des Pays de la Loire d'implantation d'une ferme maraîchère à proximité du Lycée d'Aizenay afin de répondre à l'autosuffisance alimentaire légumière (et fruitière à terme) de la restauration collective de cet établissement. La Communauté de Communes pouvant intervenir pour l'aide à la recherche du foncier agricole nécessaire.	E : Même réponse que pour la remarque précédente. Dans une démarche de PAT, l'ensemble des parties prenantes sont associées au sein d'un comité de pilotage.
26	Limiter l'usage de la voiture dans le centre bourg. Inciter à utiliser le vélo ou le vélo à assistance électrique. Développer le transport doux sur une périphérie d'environ 20km (moins d'une heure en VAE) autour d'Aizenay. De manière à se rendre le plus régulièrement possible, en toute sécurité sur son lieu de travail.	E : Cela fait partie des objectifs des fiches actions 1.3.1 <u>Élaborer un Schéma Directeur Modes Actifs (Vélo et Piéton)</u> et 1.3.2 <u>Mettre en œuvre le Schéma Directeur Modes Actifs : ...</u>
27	<p>L'éolien suscite une opposition croissante, en raison tant de ses effets négatifs sur les paysages, le tourisme, les animaux, que de son inefficacité écologique (puisque la part des sources fossiles dans notre production d'électricité est tombée au plus bas et ne peut baisser encore davantage, notre production d'électricité est déjà décarbonnée à 95%, il y a bien d'autres priorités).</p> <p>On trompe le citoyen avec des termes illusoire.</p> <p>Le problème, avec l'éolien mais aussi avec le solaire, c'est qu'on est obligé d'avoir un minimum d'énergie de complément pour pallier leur intermittence. Je rappelle que les éoliennes ne délivrent que 24 % de leur puissance en moyenne dans une année. Si on poursuit l'essor des éoliennes, il faudra de plus en plus d'énergie de complément, et la seule qu'on peut développer en France s'appelle le gaz naturel (Pour exemple la centrale de Landivisiau en Bretagne). Or c'est une énergie fossile ni propre ni renouvelable. (Elle émet deux fois moins de CO2 que le charbon, mais</p>	<p>E : La stratégie du PCAET de la communauté de communes repose à la fois sur la réduction des consommations d'énergie (notamment par l'isolation des bâtiments, la diminution et l'optimisation des déplacements, l'usage de modes de déplacement moins consommateurs d'énergie) et sur le développement de la production locale d'énergie renouvelable, afin d'améliorer l'autonomie énergétique du territoire. Cette autonomie énergétique doit permettre de diminuer la contribution du territoire au changement climatique, et d'améliorer sa capacité de résilience.</p> <p>E : Le gaz naturel peut être remplacé par du biogaz d'origine renouvelable, et neutre pour l'effet de serre, grâce au développement de la méthanisation. L'objectif d'autonomie énergétique peut être atteint grâce à la diversification des sources d'énergie, mais aussi de ses vecteurs (électricité, gaz, hydrogène...).</p>

N°	Remarques	Prise en compte
	<p>quarante fois plus que le nucléaire). En résumé, l'éolien a besoin d'énergie fossile pour se développer. C'est donc une énergie nocive.</p> <p>Sans compter :</p> <p>1) les coûts exorbitants de la construction, du MWh, du soutien public, d'ailleurs aucun autre secteur de l'économie ne bénéficie d'un tel avantage. Le problème de ce système, c'est que les sommes investies pourraient être plus utiles au climat ailleurs, comme dans l'isolation des bâtiments ou les véhicules électriques. De plus, la privatisation des moyens de production d'électricité favorise la mainmise des investisseurs étrangers.</p> <p>2) les impacts environnementaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en phase de construction, des milliers de tonnes de béton coulés dans les terres agricoles, des norias de camions gigantesques ... - en phase d'exploitation (sur les oiseaux, les infrasons, etc...) <p>3) l'impact paysager</p> <p>4) le faible nombre d'emplois pérennes</p> <p>5) les incertitudes liées au démantèlement etc...</p> <p>Je propose donc qu'on utilise les moyens financiers prévus pour l'éolien dans d'autres actions plus utiles, comme je l'ai écrit plus haut, à savoir l'isolation des bâtiments et le transport.</p>	<p>E : Aucune source d'énergie n'est sans impact environnemental. « La seule énergie qui ne pollue pas est celle qu'on ne consomme pas ».</p> <p>E : Les documents cadre prévus dans le plan d'action du PCAET (fiche action 2.3.1) visent à limiter ces impacts (prise en compte des enjeux environnementaux et paysagers), et à définir des critères de sélection des porteurs de projet afin de garantir le retour de la valeur ajoutée sur le territoire.</p> <p>E : Il est également prévu de développer la production collective, citoyenne et participative d'énergie renouvelable par tous les acteurs du territoire (fiche action 2.3.5), afin d'améliorer le retour de la valeur ajoutée de production d'énergie sur le territoire.</p> <p>E : La loi oblige les propriétaires de parcs éoliens à remettre en état les sites où sont implantés les éoliennes une fois leur exploitation terminée. Cf. :</p> <p>(1) Loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement Article L553-3 code de l'environnement.</p> <p>(2) Article R. 553-6 du code de l'environnement (arrêté du 26 août 2011, modifié le 06.11.2014)</p> <p>(3) Arrêté du 22 juin 2020 portant modification des prescriptions relatives aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement.</p>
28	<p>La pollution lumineuse. Réduire complètement l'éclairage public. Mettre des lampadaires solaires dans tous les futurs lotissements</p>	<p>E : Ce point est pris en compte dans le point 7) de la fiche action 3.3.2 : <u>Créer des zones de respiration et conforter les trames vertes et bleues dans les espaces urbanisés : "Nature en Ville"</u></p>
29	<p>Inclure dans les lotissements des raccordements de puits canadiens</p>	<p>E : La fiche action 2.1.1 : <u>Mettre en place un guichet unique Habitat – Tertiaire</u>, prévoit de développer des animations à destination du grand public et des professionnels sur l'adaptation au changement climatique (y compris le confort thermique estival)</p> <p>(L'ensemble des solutions techniques ne peut pas être cité dans les fiches action).</p>
30	<p>mettre en place une circulation qui supprime le croisement des véhicules</p>	<p>E : la recherche de sécurité doit être conciliée avec les enjeux de diminution de la consommation de foncier.</p>